



AMICALE LAÏQUE REDON ROLLER

Maison des associations
10 avenue Gaston Sébilleau - 35600 REDON
Site : www.amicale-laique-redon.bzh
Mail : alredonroller@gmail.com

ADHESION ALR Roller 2023 - 24

à conserver par l'adhérent

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : / /

RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À REMETTRE

- La feuille d'adhésion ALR L'imprimé UFOLEP complété et signé
- Le certificat médical ou Le questionnaire médical si le certificat médical a moins de 3 ans
- La cotisation (d'un montant de€)

CONTACTS

J-Pierre AUGUSTE : Tél. 06 75 27 02 23 ou Hélène GUEGAN : Tél. 06 95 52 60 55

HORAIRES

Catégorie *	Horaires
DÉBUTANTS, PETITS <i>(Possible pour les moins de 5 ans, prendre contact avec un des responsables)</i>	VENDREDI 17h30 à 18h30
NIVEAU ET AGE INTERMÉDIAIRE	VENDREDI 18h30 à 19h30
CONFIRMES (Ados et adultes)	VENDREDI 19h30 à 20h30
ROLLER DÉTENTE ** (Tous niveaux, pratique libre)	SAMEDI 10h30 à 12h00

* Il sera tenu compte au maximum des envies et nécessités de chacun, mais, pour la sécurité de tous, l'avis du moniteur est prépondérant en ce qui concerne la gestion des groupes et des participants. (il pourrait être dangereux pour les autres participants de sur ou sous classer un patineur). Le moniteur peut donc décider des changements en fonction des niveaux et du "gabarit" de chacun. Il est également possible d'acquérir les bases dans un groupe, puis d'intégrer un autre groupe en cours d'année.

** Les séances auront lieu 1 samedi sur 2, dans le gymnase ou en extérieur (parking du gymnase).

LIEU DES ENTRAÎNEMENTS

La salle de Sport du Lycée MARCEL CALLO (portail vert en face du centre social de Redon, rue Guy Pabois)

TARIFS 2023 / 2024

	Cotisation roller (Comprenant licence et assurance)	Cotisation familiale ALR (valable pour toutes les sections : à ne payer qu'une fois)
Adhésion unique	84 €	10 €
Adhésions suivantes	60 €	Adhésion dans la même famille, parents et (ou) enfants.
<i>Pour les enfants de moins de 5 ans se renseigner auprès des responsables</i>		

Aides financières

Tarif famille : Réductions à partir du 2^{ème} inscrit (voir ci-dessus).

Chèque culture sport : Aide de la ville de Redon pour les enfants du primaire

Chèques vacances : L'amicale Laïque de Redon accepte les chèques vacances.

Voyez aussi les aides ministérielles, du conseil départemental, de vos communes, de vos employeurs...

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 – Horaires

Il vous est demandé d'être ponctuel pour le bon fonctionnement de la séance. Il est impératif d'arriver suffisamment à l'avance pour avoir le temps d'être équipé pour le début de la séance. **Les parents s'assureront de la présence de l'éducateur** pour lui confier leur enfant.

Les parents sont responsables de leur enfant en dehors des horaires du cours.

2 – Inscription

Le paiement doit se faire à l'inscription (si par chèque, libellé au nom de l'ALR section Roller). Un paiement en plusieurs échéances est possible (**3 maximum**), mais la totalité des chèques devra être remise au moment de l'inscription.

Certificat médical : Si vous avez un certificat médical de moins de trois ans il vous suffira de répondre à un questionnaire de santé. Dans les autres cas, un certificat médical récent est obligatoire.

Tout dossier incomplet deux semaines après le début des cours entraînera la non prise en charge de l'adhérent pour les prochains cours, jusqu'à régularisation de l'inscription, celui-ci n'étant pas assuré (la licence comprend une assurance qui couvre les accidents physiques et matériels liés à la pratique du roller).

3 – Tenue

Nous vous rappelons que **les protections individuelles** (casque, protèges-coudes, genoux et poignets) sont **obligatoires pour les jeunes de moins de 18 ans**.

Venir en tenue de sport avec ses rollers et protections (non fournis).

Il est vivement conseillé d'amener une bouteille d'eau, d'attacher les cheveux, et de ne porter ni bijoux ni montre.

4 – Discipline

Notre association et notre club ont une mission d'éducation et de citoyenneté (développer le respect, l'entraide, la solidarité, etc.). Dans ce contexte, en cas de problème, une entrevue pourra avoir lieu avec les parents et des mesures pourront être prises par le club pour manquement grave ou répété à la discipline (allant jusqu'à l'exclusion sans contrepartie financière).

En cas d'absence prolongée, il est demandé de nous avertir.

Pour le bon déroulement des séances, il est demandé que les parents n'assistent pas aux entraînements (exceptionnellement, faire la demande à l'éducateur).

En cas d'absence de l'éducateur, de cours annulé, vous serez averti, dans la mesure du possible, par SMS ou par mail. Pensez à les consulter avant de venir... (Et notez les numéros des responsables de section pour avoir un contact en cas de problème inattendu).

Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé une autorisation (voir dossier d'inscription). Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle et se signaler à l'éducateur à l'arrivée et au départ.